**Vœu présenté au Conseil d’Administration du *(nom de l’établissement)* du *(date du CA)***

Les représentants enseignants *(et parents d’élèves ? élèves ? agents ?)* du Conseil d’administration du *(nom de l’établissement)*, dénoncent la **dégradation des conditions d’apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants** engendré par la mise en place des groupes de niveau en 6ème et en 5ème.

En effet, la mise en place des groupes de niveaux entrainerait pour notre établissement : *(faire ici la liste de ce que vous « perdez » à cause des groupes de niveaux) :*

* *En termes d’enseignements (des options / langues sont-elles supprimées ?)*
* *En termes de dédoublements*
* *En termes de projets*
* *En termes d’enseignants disponibles pour être PP de 6ème / 5ème*
* *En termes d’enseignants à plein temps sur l’établissement qui devront partir en complément de service alors que d’autres collègues viendront assurer ces heures pour les alignements.*

Malgré le travail et la bonne volonté de notre équipe de direction, la création des groupes de niveaux va donc fortement détériorer les conditions d’apprentissage des élèves qui ne bénéficieront plus de dispositifs destinés à les aider. Les conditions de travail des enseignants seront aussi dégradées par toutes les contraintes importantes que cela fera peser sur l’organisation des classes, des services et les emplois du temps.

De plus, l’idée même de groupes de niveaux interroge. En effet les recherches ont montré que ce n’était pas efficace et que cela pose le problème de l’inclusion des élèves. Le risque de reconstituer des filières au sein du collège est majeur avec des élèves triés et condamnés dès la 6ème au statut de fragiles ou forts. Cela ne va que renforcer les inégalités et non pas les atténuer.

Pour toutes ces raisons, les représentants *(enseignants / parents / élèves*) au Conseil d’Administration demandent donc l’abandon de la création des groupes de niveaux en 6ème et en 5ème ou, à défaut, l’abondement de la Dotation Horaire Globale de l’établissement d’une montant d’heures suffisant pour conserver les dispositifs et enseignants mentionnés ci-dessus, soit *(estimez ici le nombre d’heures dont vous auriez besoin)* heures.